

## AU SECOURS

---

Par Profil supprimé Postée le 03/08/2017 23:00

Bonjour,

Mon mari 40 ans est alcoolique/dépressif, avec des antidépresseurs et suivi par 1 psychiatre et 1 psychologue depuis plus de 5 ans. Il a fait 1 cure de sa propre volonté en 2016 (1mois) et a réussi l'abstinence 1an. Puis la rechute depuis 6 mois. A préciser, qu'il n'a pas et n'a jamais eu de consommations régulières ou journalières. C'est vraiment par crise aléatoire (1x/15j ou stop pendant 2 mois, ou encore 3x/semaine) mais cela reste une catastrophe quand cela se produit.

Depuis 3jours cela s'aggrave. Cela ne c'était jamais produit. 3 soirs de suites ivre-mort. Il reste dehors dans la rue a déambuler la nuit. Ne sais plus où il est. Pleure de désespoir au téléphone. Voit tout en noir, veut mourir, se dénigre, etc...  
LA DÉPRESSION

Je ne peux me déplacer pour le récupérer la nuit ayant une petite fille de 3 ans. Il se met en danger a rester seul ivre-mort dans la rue.

Je suis incapable de le résonner et me sent désespérée. Comment l'aider, s'il tente une TS sous la dépression. Ça fait 3jours que je ne dors plus.

Pourquoi il déprime avec des antidépresseurs? J'ai pas le droit de parler a son psy (secret médical). Mais comment leurs dire que les médocs fonctionnent plus et pourquoi il est sur liste d'attente pour une nouvelle cure alors que c'est urgent?

Je fais quoi, je le laisse crever dehors ou quelqu'un peut lui donner un coup de pouce pour redresser la barre.

C'est quoi ma solution. Aidez-moi!!!

---

### Mise en ligne le 04/08/2017

Bonjour,

Vous êtes confrontée à l'alcoolisme de votre mari et depuis trois jours la situation s'est fortement dégradée.

Il apparait clairement qu'il est très mal dans sa peau et a besoin d'aide. En même temps, vous indiquez qu'il bénéficie d'un suivi psychiatrique et psychologique depuis 5 ans, a fait une cure avec succès qui a débouché sur une abstinence d'un an. Ce sont des éléments très positifs. Nous notons que la prise d'antidépresseurs de votre mari semble sans effets et que le dialogue avec son médecin est impossible. Cependant si vous ne pouvez bien évidemment échanger sur sa thérapie, vous devriez probablement pouvoir au moins informer ce médecin psychiatre de l'aggravation importante de la situation. Celui-ci pourrait alors prendre des décisions plus radicales bien que provisoires comme l'hospitalisation s'il le juge nécessaire.

Vous concernant nous vous suggérons d'envisager l'aide spécifique accordée à l'entourage intitulée dans les centres de soins : soutien familial. Nous vous avons mis en fin de réponse le lien de notre site vous conduisant à notre page des adresses utiles.

Nous pensons qu'échanger, parler avec des personnes ayant ou ayant eu la même difficulté que vous pourrait également vous aider. Aussi, nous vous suggérons notre espace forum sur lequel vous pourrez intégrer une discussion déjà existante dont la thématique vous parle ou en créer une nouvelle.

Si vous souhaitez reprendre tout cela avec nous de vive voix n'hésitez pas à nous contacter par tchat via notre site (gratuit et anonyme) du lundi au vendredi de 14h00 à minuit ou au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, gratuit et anonyme) tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin.

Bien cordialement.

---

### En savoir plus :

- Forums Alcool info service
- Adresses utiles du site Alcool info service